Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260009310-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.093

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 25	Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Catherine LORGEOUX donne pouvoir à M. Serge LE FORESTIER, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Christine TALMONT, M. Éric VOURCH

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU la délibération n°DC.2026. 054 en date du 2 avril 2026 désignant un(e) secrétaire de séance,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Après avoir entendu lecture du Président,

Celui-ci n'appelant aucune modification de la part du Conseil,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 joint en annexe de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260009310-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 29	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30 juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

